

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
Fr.s. 140.—
Fascicule mensuel:
Fr.s. 14.—

100^e année - N^o 5
Mai 1984

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS

- Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Entrée en vigueur des modifications aux articles 53.11) et 54.6) a) 193
Traité de Nairobi (symbole olympique). Adhésion: Bulgarie. 193

OBTENTIONS VÉGÉTALES

- Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. Adhésion à l'Acte de 1978: Israël. 194

ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS

- Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO). Entrée en vigueur du Protocole relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone et du Règlement d'exécution du Protocole 194

RÉUNIONS DE L'OMPI

- Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI). Groupe de travail sur l'information en matière de recherche 195

ÉTUDES GÉNÉRALES

- Les premières années de l'ESARIPO (D.M. Mills). 197
Le Protocole relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (J.H. Ntabgoba) 205

- CALENDRIER DES RÉUNIONS. 208

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Note de l'éditeur

HONGRIE

- Loi sur la protection des inventions par les brevets (N^o II de 1969, telle que modifiée par le Décret-loi N^o 5 de 1983). Texte 2-006

- Décret conjoint relatif à l'exécution de la Loi sur la protection des inventions par les brevets (N^o 4/1969 (XII.28) OMFB-IM du Président du Comité national pour le développement technique et du Ministre de la justice, tel que modifié par le Décret N^o 4/1983) (V.12) IM du Ministre de la justice) Texte 2-007

- Décret du Ministre de la justice concernant la procédure judiciaire en matière de brevets (N^o 9/1969 (XII.28) IM). Texte 2-008

TRAITÉS MULTILATÉRAUX

- Protocole relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO) (feuille de remplacement) Texte 1-008

- Règlement d'exécution du Protocole relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO). Texte 1-010

© OMPI 1984

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430

Notifications

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Entrée en vigueur des modifications aux articles 53.11) et 54.6)a)

Les modifications suivantes apportées au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970, sont entrées en vigueur le 3 mai 1984:

- à l'article 53.11), les sous-alinéas *a)* et *b)* sont remplacés par le texte suivant: «*a)* L'Assemblée se réunit une fois tous les deux ans en session ordinaire, sur convocation du Directeur général et, sauf cas exceptionnels, pendant la même période et au même lieu que l'Assemblée générale de l'Organisation.» et, au début du dernier sous-alinéa, la lettre «*c)*» est remplacée par la lettre «*b)*»;
- à l'article 54.6)a)ii), «triennal» est remplacé par «biennal»;
- à l'article 54.6)a) le point iii) est supprimé.

Ces modifications affectent la périodicité du programme et du budget ainsi que celle des sessions de l'Assemblée de l'Union de coopération en matière de brevets (Union du PCT).

Lesdites modifications ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée de l'Union du PCT le 2 octobre 1979. Elles sont entrées en vigueur après la réception par le Directeur général des notifications de leur acceptation de la part du nombre requis d'Etats qui étaient membres de l'Assemblée de l'Union du PCT au moment de leur adoption, soit des trois-quarts (18) desdits 24 Etats membres. Lesdites notifications d'acceptation ont été reçues des 18 Etats suivants, énumérés dans l'ordre chronolo-

gique, la date de réception des notifications étant indiquée après le nom de chaque Etat: Allemagne (République fédérale d') (11 décembre 1979), Danemark (24 décembre 1979), Suède (9 janvier 1980), Monaco (23 janvier 1980), France (31 janvier 1980), Brésil (8 février 1980), Etats-Unis d'Amérique (2 juin 1980), Roumanie (11 juin 1980), Suisse (3 juillet 1980), Luxembourg (3 octobre 1980), Royaume-Uni (4 novembre 1980), Union soviétique (30 octobre 1981), Malawi (5 mars 1982), République centrafricaine (15 septembre 1983), Congo (5 octobre 1983), Pays-Bas (9 janvier 1984), Cameroun (26 mars 1984), Tchad (3 avril 1984).

Les modifications précitées lient, d'une part, tous les Etats qui étaient membres de ladite Assemblée au moment où elles sont entrées en vigueur et, d'autre part, tous les autres Etats qui en sont devenus ou qui en deviendront membres à une date ultérieure à celle de leur entrée en vigueur.

Notification PCT N° 43, du 6 avril 1984.

Traité de Nairobi (symbole olympique)

Adhésion

BULGARIE

Le Gouvernement de la Bulgarie a déposé le 6 avril 1984 son instrument d'adhésion au Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique, adopté à Nairobi le 26 septembre 1981.

Ledit Traité entrera en vigueur à l'égard de la Bulgarie le 6 mai 1984.

Notification Nairobi N° 22, du 9 avril 1984.

Obtentions végétales

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales

Adhésion à l'Acte de 1978

ISRAËL

Le Gouvernement d'Israël a déposé le 12 avril 1984 son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972.

Israël est membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), fondée par ladite Convention internationale, depuis le 12 décembre 1979.

Ladite Convention internationale telle que révisée en 1978 entrera en vigueur à l'égard d'Israël le 12 mai 1984.

Notification UPOV N° 30, du 13 avril 1984.

Activités d'autres organisations

Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO)

Entrée en vigueur du Protocole relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone et du Règlement d'exécution du Protocole

Le Protocole relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone¹, ainsi que son Règlement d'exécution², sont entrés en vigueur le 25 avril 1984 en ce qui concerne le Ghana, l'Ouganda, le Soudan et le Zimbabwe.

Lesdits Protocole et Règlement d'exécution sont entrés en vigueur à l'égard du Malawi le 1er mai 1984.

¹ Voir les *Lois et traités de propriété industrielle*, TRAITÉS MULTILATÉRAUX — Texte 1-008.

² Voir les *Lois et traités de propriété industrielle* de ce mois (TRAITÉS MULTILATÉRAUX — Texte 1-010).

Réunions de l'OMPI

Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)

Groupe de travail sur l'information en matière de recherche

Onzième session
(Genève, 16-27 janvier 1984)

NOTE*

La quatrième édition de la Classification internationale des brevets (CIB), qui contient environ 59.000 positions de classification, sera publiée le 1er juin 1984 et entrera en vigueur le 1er janvier 1985. Elle est le fruit de la révision de la troisième édition, qui a pris cinq ans.

Ces cinq années correspondent au délai pendant lequel chaque édition en vigueur de la CIB fait l'objet d'une révision avant l'entrée en vigueur de l'édition suivante. Cette révision permanente est rendue nécessaire par l'évolution des techniques et par la nécessité de faire en sorte que la CIB reste un système de classement valable, adapté aux moyens nouveaux utilisés par les offices de propriété industrielle et les autres utilisateurs pour la recherche en matière de brevets.

L'organe suprême chargé de la révision de la CIB est le Comité d'experts de l'Union pour la Classification internationale des brevets (Union de l'IPC), au sein duquel sont représentés les 27 membres de l'Union et certaines organisations intergouvernementales spécialisées dans le domaine des brevets. Ce Comité a confié le travail concret de révision au Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI), lequel a créé, pour lui déléguer cette tâche, un Groupe de travail sur l'information en matière de recherche (ci-après dénommé «Groupe de travail»). Ce Groupe de travail est composé de représentants de divers offices de propriété industrielle. Chaque représentant est un spécialiste d'un domaine technique particulier et possède une vaste expérience de l'utilisation quotidienne de la CIB à la fois comme outil de classement et comme outil de recherche.

Le Groupe de travail examine en détail les propositions de modification présentées par les offices

de propriété industrielle des pays membres de l'Union de l'IPC et par certaines organisations intergouvernementales qui ont le droit d'en présenter. Il adopte des modifications de la CIB dans les deux langues qui font foi (français et anglais) puis les soumet à l'approbation définitive du Comité d'experts de l'IPC, par l'intermédiaire du PCPI. Ces modifications sont ensuite introduites dans la nouvelle édition de la CIB par le Bureau international.

La onzième session du Groupe de travail (à laquelle la présente note a trait) est la première de toute une série de réunions qui s'étaleront sur les cinq années à venir et qui aboutiront à la cinquième édition de la CIB (qui paraîtra en 1989). Cette session a eu lieu à Genève du 16 au 27 janvier 1984. Quatorze Etats membres y étaient représentés, ainsi que l'Office européen des brevets (OEB). La liste des participants suit la présente note.

Cette réunion a été consacrée à l'examen des questions suivantes:

Projets de révision de la CIB reportés du programme de 1983. Le Groupe de travail a examiné 28 projets de révision de la CIB reportés du programme de 1983 et a adopté en une langue des modifications touchant une classe et 29 sous-classes. Il a aussi créé la sous-classe C 12 S, qui permettra un classement plus fin des «procédés utilisant des enzymes ou des micro-organismes», ce qui permettra à l'avenir de procéder à une recherche complète en ce qui concerne ces procédés dans une seule et même classe.

Nouveaux projets de révision de la CIB inscrits au programme de 1984-1985. Le Groupe de travail a examiné ceux des nouveaux projets de révision de la CIB inscrits au programme de 1984-1985 qui avaient la priorité et a arrêté en une langue des modifications touchant 20 sous-classes.

Notations «X». Le Groupe de travail a examiné les notations «X» dont il était saisi, attribuées par divers offices de propriété industrielle (c'est-à-dire les symboles de classement figurant sur des documents de brevet traitant d'un sujet qui ne peut apparemment pas être classé convenablement en fonction de la CIB), et a approuvé en une langue des modifications touchant sept sous-classes. Ces modifications permettront un classement approprié des documents de brevet en question.

* Etablie par le Bureau international.

Révision des principes directeurs sur l'aménagement des dossiers de recherche fondés sur la CIB. Le Groupe de travail a accepté l'offre de l'Office néerlandais des brevets d'établir un projet révisé des «Principes directeurs sur l'aménagement des dossiers de recherche fondés sur la CIB» en temps voulu pour sa prochaine session, en vue de mettre ces Principes directeurs à jour en fonction de la quatrième édition de la CIB.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): K. Molewski; E. Moritz; H.F. Schneider; W. Anders. **Canada:** L.B. Kirsh; I.C. Webb. **Danemark:** H.J. Petersen. **Espagne:** J.D. Vila Robert; J.M.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Elena Ferreiro. Etats-Unis d'Amérique: P. Sullivan; R. Johnson. **Finlande:** H.I. Lommi. **France:** M. Lyon; P. Viala; L. Hornik; M. Lave. **Italie:** S. Samperi. **Japon:** S. Ono. **Norvège:** O. Os. **Royaume-Uni:** K.E. Butterworth; P. Redding. **Suède:** J. von Döbeln. **Suisse:** E. Caussignac; J. Borloz. **Union soviétique:** V. Belov.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): E. de Bundel; F. Borms; J.F.C. Atkins; R.P. Espeel; H. Schrijvers.

III. Bureau

Président: E. de Bundel (OEB). *Premier Vice-président:* P. Sullivan (Etats-Unis d'Amérique); *deuxième Vice-président:* V. Belov (Union soviétique). *Secrétaire:* B. Hansson (OMPI).

IV. Bureau international de l'OMPI

P. Claus (*Directeur, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section de l'IPC, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); A. Sagarminaga (*Administrateur principal chargé de la classification en matière de brevets, Section de l'IPC*); A. Nakamura (*Administrateur principal chargé de la classification en matière de brevets, Section de l'IPC*).

Etudes générales

Les premières années de l'ESARIPO

D.M. MILLS*

* Directeur général de l'enregistrement du Ghana ; Président du Conseil de l'ESARIPO jusqu'en décembre 1983.

**Le Protocole relatif aux brevets
et aux dessins et modèles industriels
dans le cadre de l'Organisation
de la propriété industrielle
de l'Afrique anglophone**

J.H. NTABGOBA*

* Directeur de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1984

- 4 au 8 juin (Genève)** — Groupe d'experts sur la reproduction privée non autorisée des enregistrements, des émissions et des documents imprimés (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 18 au 22 juin (Genève)** — Groupe de travail sur l'élaboration de dispositions types de législation nationale en matière de contrats d'édition d'œuvres littéraires (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 17 et 19 septembre (Genève)** — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail en faveur des pays en développement
- 18 au 21 septembre (Genève)** — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
- 18 au 21 septembre (Genève)** — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)
- 24 au 28 septembre (Genève)** — Sessions ordinaires du Comité de coordination de l'OMPI et des Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; Assemblée de l'Union de Paris (session extraordinaire); Assemblée de l'Union du PCT (session extraordinaire)
- 8 au 10 octobre (Doha)** — Comité d'experts régional sur les modalités d'application dans les pays arabes des dispositions types sur les aspects «propriété intellectuelle» des expressions du folklore (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 15 au 19 octobre (Genève)** — Union de Nice — Groupe de travail préparatoire
- 22 au 26 octobre (Genève)** — Comité d'experts sur la question de la titularité du droit d'auteur et ses conséquences dans les relations entre employeurs et auteurs employés ou salariés (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 5 au 9 novembre (Genève)** — Comité d'experts sur les inventions biotechnologiques
- 19 au 23 novembre (Genève)** — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupes de travail sur les questions spéciales et sur la planification
- 26 au 30 novembre (Paris)** — Comité d'experts sur les problèmes de droit d'auteur en matière de location de supports d'œuvres (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 26 au 30 novembre (Genève)** — Classification internationale des brevets (CIB) — Comité d'experts
- 3 au 7 décembre (?)** — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 10 au 14 décembre (Paris)** — Groupe d'experts sur les aspects «propriété intellectuelle» de la protection du folklore au niveau international (convoqué conjointement avec l'Unesco)

1985

- 23 septembre au 1^{er} octobre (Genève)** — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)

Réunions de l'UPOV

- 11 au 15 juin (Bet Dagan)** — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 26 au 29 juin (Lund)** — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, et Sous-groupes
- 6 au 10 août (Hanovre)** — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, et Sous-groupes
- 8 au 11 octobre (Valence)** — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières, et Sous-groupes
- 16 octobre (Genève)** — Comité consultatif

17 au 19 octobre (Genève) — Conseil

6 et 7 novembre (Genève) — Comité technique

8 et 9 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1984

Fédération internationale pour le droit européen — 19 au 22 septembre (La Haye) — 11^e Congrès

Ligue internationale contre la concurrence déloyale — 27 au 30 septembre (Milan) — Congrès

Office royal suédois des brevets et de l'enregistrement — 13 au 15 juin (Stockholm) — Symposium sur le Centenaire du système suédois des brevets

Organisation européenne des brevets — 5 au 8 juin et 4 au 7 décembre (Munich) — Conseil d'administration

Pharmaceutical Trade Marks Group — 18 et 19 octobre (Toulouse) — 29^e Congrès

Union des praticiens européens en propriété industrielle — 5 au 8 juin (Dijon) — Congrès de Bourgogne

1985

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle — 3 au 7 juin (Augsbourg) — Congrès mondial

1986

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 8 au 13 juin (Londres) — XXXIII^e Congrès

